

## CDEN du 14 avril 2020 DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE FSU22

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, Monsieur le Directeur Académique des Côtes d'Armor, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

Nous tenons à remercier les services de la direction académique pour la qualité des documents fournis, qui ont permis de croiser nos analyses et de nourrir nos échanges lors des CTSD. Nous regrettons cependant qu'il n'y ait pas d'actualisation des documents vus en CTSD pour le second degré notamment en terme de suppressions de postes ce qui semble suggérer que ces suppressions sont toujours d'actualité. Or, nous n'acceptons pas aujourd'hui plus qu'hier les retraits de postes annoncés dans notre département.

La crise sanitaire que nous traversons est d'une gravité extrême. La très longue absence de moyens les plus élémentaires pour protéger les travailleurs est révoltante ! Cela n'a pas empêché un grand élan de solidarité des personnels de l'Éducation envers les personnels soignants. Leurs enfants ont été pris en charge partout où cela a été nécessaire, très souvent sans mise à disposition des moyens de protection. Nous avions demandé la mise à disposition rapide par l'employeur ou par les collectivités locales de matériel de protection sanitaire (gel, gants et masques) dans les écoles et les collèges où un accueil s'effectue. Il nous faut préciser que toutes les écoles n'avaient toujours pas été livrées en masques la semaine dernière.

Alors qu'aucune condition n'est réunie pour respecter les textes réglementaires concernant le télétravail (prise en charge des coûts induits, organisation du travail, volontariat des agents, etc.), les collègues font le maximum avec beaucoup d'engagement pour maintenir une activité scolaire à distance avec les élèves maintenant confinés. Dans ce contexte, il nous faut protester à nouveau contre les interventions répétées du ministre de l'Éducation nationale dans les médias. Selon la FSU, ces interventions doivent cesser pour permettre aux personnels enseignants de poursuivre leur activité professionnelle dans un esprit serein. Continuer à convaincre l'opinion que la continuité pédagogique peut être maintenue, solliciter la profession pour des stages de soutien qui n'en sont pas, car ils ne contribueront qu'à augmenter la fracture scolaire sur le temps des congés en ciblant des élèves non décrocheurs disposant de tous les équipements numériques dénote une méconnaissance de la réalité et des enjeux pédagogiques de l'école, du collège et du lycée notamment professionnel.

Toutes ces injonctions laissent croire à l'opinion publique que les collègues en auraient besoin pour maintenir le contact avec leurs élèves. C'est en tout point scandaleux quand on mesure l'inventivité des collègues pour réorganiser leurs pratiques professionnelles et maintenir un lien avec les familles dans un contexte dégradé où par ailleurs les réseaux numériques institutionnels montrent leurs limites. Les collègues ont besoin d'être rassurés, confortés dans leurs missions,

Nombre d'entre eux se surmènent par volonté de bien faire. Il faut donc leur faire confiance et ne pas les culpabiliser.

Ainsi, dans le premier degré, l'empilement d'enquêtes rapprochées dans des délais très brefs doit cesser. Nos collègues directrices/teurs et adjoint.es sont fatigué.es et à bout.

Nous contestons également l'entêtement à poursuivre, comme si le contexte scolaire n'avait rien d'anormal, les opérations habituelles du processus administratif. Comme par exemple Affelnet et la navette formaliste de documents dans le cadre des parcours scolaires. Demander aux directions et aux écoles d'envoyer des dizaines, voire une ou deux centaines de fiches individualisées nécessitant un retour des familles — quand certaines ne répondent déjà plus - n'est ni raisonnable, ni efficace. Un autre système générique et simple aurait pu être trouvé puisque dans l'immense majorité des cas, c'est un passage au niveau supérieur qui est proposé. Cette méthode a d'ailleurs été proposée dans au moins une circonscription. Le SNUipp demande en effet qu'à l'avenir, les judicieuses remarques de la profession soient entendues pour s'adapter aux différentes situations.

Nous prenons acte de la dotation complémentaire en postes accordée par le ministère pour la rentrée prochaine afin qu'aucune fermeture de classe n'ait lieu dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire et que le taux d'encadrement puisse être amélioré. Cette prise en compte de l'avis des maires doit être pérennisée à l'avenir.

Cependant, La situation sanitaire ne saurait faire taire les revendications : notre rôle d'organisation syndicale est toujours de contester que cette dotation supplémentaire laisse deux départements de l'académie en négatif.

Si le ministère crée nationalement 1 248 postes supplémentaires en plus des 440 initialement prévus – tout en ne précisant pas l'origine de cet abondement – c'est qu'il prend acte de l'insuffisance des moyens initialement donnés au premier degré pour préparer la rentrée 2020. Il aura donc fallu une crise sanitaire majeure pour que le gouvernement prenne enfin la mesure des besoins du primaire et des inégalités qui traversent notre système scolaire. Si dans l'académie de Rennes, cela se traduit par une dotation positive de 30 postes, loin des – 41 postes prévus initialement, on est encore loin des 112 postes demandés par votre propre hiérarchie, M. le directeur académique.

La FSU, qui n'a eu de cesse de revendiquer des moyens supplémentaires pour faire face aux besoins des écoles, acte comme une première avancée ce nouveau calcul qui évite des fermetures de classes, donnant un répit à ce qui reste du service public d'éducation de proximité. Mais nous demanderons que cette baisse de la moyenne du nombre d'élèves par classe soit inscrite dans la durée.

L'école a besoin aussi de moyens indispensables, d'autant plus à l'issue du confinement, comme les RASED, les remplaçants, les postes spécialisés, les plus de maîtres que de classes, qui doivent être aussi renforcés, pour tous les élèves, notamment les plus fragiles, car pour eux le retour en classe risque d'être difficile. A l'inverse, dans notre département, les deux derniers postes de Plus De Maîtres Que De Classes en milieu rural sont supprimés, ce que nous contestons.

En pleine crise sanitaire, ce coup de pouce budgétaire facilitera partiellement la préparation de la prochaine rentrée scolaire dans notre département, sans toutefois résoudre toutes les inégalités. Il démontre qu'une ouverture des vannes budgétaires est donc bien possible. Cet élan doit s'amplifier et s'inscrire dans une démarche d'amélioration durable pour le service public d'éducation.

Par ailleurs, portant les revendications de la FSU que nous représentons ici, les dotations supplémentaires ne peuvent se restreindre au seul premier degré. Les besoins indispensables concernent tous les corps. La période de confinement a accru les inégalités et l'Education nationale en général a besoin de conditions pédagogiques diversifiées, de diminution des effectifs par classe. Ces besoins doivent se traduire par des personnels supplémentaires.

Pour la FSU, une autre inquiétude pèse sur le recrutement. Tout le monde a bien conscience qu'enseigner est un métier qui s'apprend. Aussi nous vous demandons d'intercéder auprès du ministère pour qu'il anticipe en augmentant le nombre de places au concours, afin d'avoir des enseignants formés et ne pas recourir à des contractuels à la rentrée.

Dans le second degré, La baisse relative des effectifs dans les établissements de notre département conduit à un retrait conséquent de postes d'enseignants pour la rentrée prochaine qui fait suite à la saignée de l'an dernier : c'est un retrait de 54 postes soit une centaine de postes en deux ans.

Notons que la tendance démographique se révèle, encore une fois, plus favorable à l'enseignement catholique. Ce dernier bénéficie du climat d'incertitudes généré par les réformes (collèges, lycées) et la nouvelle sectorisation de l'agglomération de Saint-Brieuc lui permettant de capter les familles, qui s'inquiètent notamment du maintien de certaines formations.

La rentrée 2020 s'annonce donc très difficile dans les établissements scolaires. Les dotations en baisse vont dégrader la prise en charge des élèves. Les effectifs par classe restent toujours trop élevés. Le volant d'heures supplémentaires imposé aux enseignants va inévitablement peser sur les conditions d'exercice du métier alors que les professeurs s'épuisent déjà au quotidien. Il va aussi générer des mesures de cartes scolaires particulièrement injustes et des compléments de service incompréhensibles.

Dans les collèges, les DGH insuffisantes ne permettront pas de proposer la totalité des enseignements complémentaires ni d'améliorer les conditions de travail des personnels fortement dégradées depuis la réforme du collège, dont le maître mot est l'autonomie qui se traduit sur le terrain par de fortes inégalités entre établissements et par une concurrence entre les disciplines. C'est pourquoi la FSU demande que les marges de 3 heures restent dédiées à l'amélioration des conditions d'études des élèves dans les classes. Rappelons par ailleurs, que la FSU restera particulièrement vigilante quant aux modalités d'accompagnement des personnels du collège Beaufeuillage. Nous affirmons toujours que la fermeture de ce collège est une erreur.

Dans les LGT, l'application de la réforme en terminale s'accompagne d'une nouvelle réduction de postes d'enseignants et de la fragilisation de disciplines. L'offre de formations risque de se réduire comme peau de chagrin.

La faiblesse de la marge accordée aux établissements impose des choix cornéliens, exacerbe la concurrence entre disciplines et ne permet pas de faire face au financement de l'ensemble des besoins : options, accompagnement personnalisé, aide à l'orientation, cours à effectif réduit...

Comment par ailleurs assurer dans tous les lycées l'enseignement des mathématiques complémentaires (une forte demande des familles), une nouvelle spécialité anglais sans moyens fléchés et sans abondement conséquent des DGH ? Les options mathématiques expertes et mathématiques complémentaires serontelles offertes durablement dans tous les lycées ?

La FSU rappelle son exigence de mathématiques pour toutes et tous dans le tronc commun.

Depuis des mois, notre organisation syndicale dénonce les effets délétères de la réforme du lycée. Constat en partie partagé par l'inspection générale dans sa note de janvier 2020.

Même si nous comprenons bien la situation exceptionnelle de cette année scolaire et des examens de fin d'année, nous tenons également à rappeler notre attachement à un baccalauréat composé d'épreuves nationales, anonymes et terminales, c'est ce cadre qui permet de garantir l'égalité des élèves devant cet examen. Il y a urgence à ce que le ministre entende l'ensemble des critiques et qu'une discussion de fond s'engage sur la réforme du lycée et du bac dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Dans les LP, le constat est le même car même si les effectifs prévisionnels sont en augmentation pour 2020, les DGH font état d'une forte diminution des heures postes au profit des HSA et 14 postes vont être supprimés dans le département. La mise en place de la réforme de la voie professionnelle se fait dans la douleur et bon nombre de collègues expriment leur souffrance au travail de plus en plus fréquemment. Les nouveaux dispositifs comme la co-intervention et le chef d'œuvre ont alourdi de manière significative la charge de travail puisque la concertation qu'ils nécessitent n'est pas comprise dans l'emploi du temps des collègues. La FSU dénonce l'imposition massive d'HSA à des collègues qui sont déjà au bord de l'épuisement professionnel et les DGH insuffisantes allouées aux établissements qui obligent à supprimer

des dédoublements et qui dégradent fortement les conditions de travail en lycée professionnel avec un public de plus en plus difficile.

La FSU rappelle, par ailleurs, son attachement au diplôme intermédiaire et considère qu'il est nécessaire de maintenir en fin de première bac pro, un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP). L'obtention de ce diplôme garantit à celles et ceux qui ne vont pas jusqu'au bac ou qui y échouent, la reconnaissance d'un premier niveau de qualification. Cela leur permet de ne pas sortir du système scolaire sans qualification et d'entrer avec un niveau 3, reconnu par les conventions collectives, sur le marché professionnel, le cas échéant. Vouloir le remplacer par une attestation sans aucune valeur relève une fois de plus d'un profond mépris pour les jeunes comme pour les enseignant.es de la voie professionnelle. Renforcer la voie professionnelle implique aussi de renforcer ses diplômes et non de les supprimer ! Le diplôme intermédiaire est indispensable dans l'intérêt des élèves, notamment des plus fragiles dont il limite le décrochage ou une sortie du système sans qualification.

Nous demandons donc au ministère de maintenir le BEP, véritable diplôme intermédiaire de niveau 3 inscrit au RNCP.

Nous nous opposons à la mise en œuvre de la Loi de transformation de la fonction Publique qui vise la destruction du statut général de la fonction Publique ainsi que du paritarisme pour réduire les droits statutaires des collègues, notamment en matière de mutation et d'avancement. Nous ne pouvons que constater que, une fois de plus, c'est le service public qui permet d'amortir les effets de la crise sanitaire actuelle et que ce sont bien les réductions budgétaires et les suppressions de postes décidées années après années qui sont à l'origine des dysfonctionnements : absence de stock de matériel de protection, manque de lits, de matériels et de personnels soignants dans les hôpitaux...

Nous rendons hommage ici à tous agents de la Fonction publique qui permettent d'éviter, par leur courage et leur abnégation, que la crise sanitaire ne devienne une catastrophe sanitaire et sociale.

La FSU rejette toujours le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement et dénonce avec fermeté toute tentative éventuelle d'un retour de cette réforme après le déconfinement. La revalorisation des personnels de l'Education Nationale et de toute la Fonction publique est indispensable et doit être sans contreparties et concerner immédiatement l'ensemble des agents : dégel du point d'indice, revalorisation indiciaire, mesures de carrières, doublement de l'ISOE, prime d'équipement...

Pour finir, la FSU 22 réitère donc sa demande de moratoire sur toutes les mesures de carte sur postes occupés ou non et la satisfaction des besoins en ouverture de classe.